

Dossier de création d'une Réserve Marine  
Régionale en baie de Génipa

Compte-rendu de la réunion au CRPMEM avec les Présidents des associations du secteur

3 juin 2011

Présents

ADEMAR René – CRPMEM  
FRANCIL Hugues – CRPMEM  
SILLON Bruno – AMPC Lamentin  
RANGASSAMY Jean-Luc – Marin pêcheur Ducos  
MARIE SAINTE Mesmin - Marin pêcheur Ducos  
BRAFA Michel - Marin pêcheur Ducos  
MERAUT Mirella – Association Maritime Foyalaise  
RANGASSAMY Andre - Marin pêcheur  
MATTURIN Robert – CRPMEM Coopemar  
ARRIVONNA José - Marin pêcheur  
DE GAULEJAC Béatrice – Impact-Mer

Déroulement de la réunion

Après les salutations d'usage et la présentation des personnes présentes, l'objectif de la réunion est présenté : il s'agit de caractériser les activités présentes dans la zone dans le contexte actuel.

Le nombre de pêcheurs inscrits dans la zone d'étude n'a pas évolué depuis 2008. Il est signalé par l'Association Maritime Foyalaise 2 décès et 2 reconversions à l'extérieur, un nouvel inscrit (Ducos).

Les points de débarquements des produits de pêche et leurs lieux de vente n'ont pas changés.

La baie de Fort-de-France étant interdite à la pêche par l'arrêté relatif à la contamination par le chlordécone des produits halieutiques, les marins pêcheurs reportent leur effort de capture sur d'autres secteurs : Diamants, Anse d'Arlets, Bellefontaine... Cela entraîne des tensions dans la profession ; un vol de filet est rapporté ainsi que des différents oraux (concurrence, prime financière). La pose de filets dans de nouveaux secteurs peut entraver l'activité habituelle des « locaux » (senne par exemple).

De plus, les pêcheurs connaissent la zone de pêche dans laquelle ils sont habitués à pêcher ; le déplacement de leur activité est difficile car ils ne connaissent pas correctement les fonds, peuvent perdre leurs engins sur des cayes, ou se retrouvent dans des zones où les courants sont trop importants pour leur activité ;

Le déplacement de leur activité dans des lieux plus éloignés entraîne des frais supplémentaires (essence, temps).

Les marins pêcheurs sont des amoureux de la mer qui ne souhaitent pas en général réorienter leur activité ; d'autre part leur qualification ne le permettrait pas toujours.

L'équipement pour la pêche côtière n'est pas adapté à une pêche au large ; cela nécessite des bateaux et des moteurs plus puissants. Il n'est pas possible d'envisager de déplacer l'effort de pêche vers des plus grands fonds sans l'accompagner de moyens ; D'autre part les pêcheurs âgés ne peuvent se rendre sur des lieux de pêche éloignés. Ils ne peuvent réorienter leur activité vers de plus grands fonds car à partir d'un certain âge la réglementation leur impose la pêche côtière. Il pourrait être accompagnés pour des prises de retraite anticipée. La réglementation n'est pas adaptée car elle nécessite d'avoir des bateaux âgés de 5 ans pour pouvoir bénéficier d'aide.

La production des pêcheurs professionnels de Génipa à chuter.  
Les pêcheurs de cirriques ne peuvent plus du tout travailler.

Les marins-pêcheurs professionnels regrettent l'application de l'arrêté chlordécone sans concertation et souhaitent un accompagnement plus fort. Ils considèrent que le projet de RNR était un beau projet mais qu'il ne fait pas partie de leur préoccupation actuelle qui est tournée uniquement vers le chlordécone. Néanmoins, si certains pouvaient bénéficier d'une réorientation dans le secteur touristique, découverte de l'écosystème, ils seraient favorables.

Des rencontres auront lieu en associations afin de rencontrer l'ensemble des marins-pêcheurs professionnels de Genipa.

La séance est levée à 11 h.